

Déclarer ses revenus ou payer ses impôts en retard, quelles conséquences ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 05/05/2023 - **Impôt sur le revenu** LECTURE : 2 MINUTES

Si vous déclarez vos revenus au-delà de la période définie pour le faire ou que vous payez vos impôts en retard, vous vous exposez à certaines sanctions. Parmi celles-ci, une majoration de vos impôts et des intérêts de retard. On vous en dit plus sur ces risques.

Quelles sanctions en cas de revenus déclarés en retard ?

Si vous déclarez vos revenus en retard, c'est-à-dire au-delà **des dates définies par le calendrier de déclaration de revenus de l'année en cours**, < <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/impot-sur-revenu-calendrier> > votre impôt sera majoré de :

- ▶ **10 %** en l'absence de mise en demeure
- ▶ **20 %** en cas de dépôt tardif de déclaration dans les 30 jours suivant la mise en demeure
- ▶ **40 %** lorsque la déclaration n'a pas été déposée dans les 30 jours suivant la réception d'une mise en demeure
- ▶ **80 %** si l'administration découvre que vous exercez une activité occulte (travail non déclaré ou activité illicite), sans qu'il soit besoin de vous adresser une mise en demeure.

À savoir

En cas de difficultés financières, l'administration fiscale peut vous accorder un délai supplémentaire pour payer. Dans certains cas, elle peut aussi vous accorder **une remise gracieuse** < <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/impot-demande-remise-gracieuse> >, totale ou partielle de l'impôt et des pénalités qui vous sont appliquées.

Quelles pénalités si vous payez vos impôts hors délais ?

En cas de retard de paiement de l'impôt (**impôt sur le revenu**, **impôt sur la fortune immobilière**, contributions sociales, **taxe d'habitation**, **taxes foncières**), une **pénalité de 10 % de l'impôt dû s'applique**. Le retard de paiement concerne :

- ▶ le défaut de paiement
- ▶ le paiement partiel
- ▶ le paiement tardif.

Cette pénalité de 10 % **s'applique si vous n'avez pas payé votre impôt dans les 45 jours suivant la date de mise en recouvrement**. Elle vise également :

- ▶ les retards de règlement des acomptes qui n'ont pas été versés le 15 du mois suivant au cours duquel ils sont devenus exigibles
- ▶ les retards de paiement des échéances non réglées si vous avez opté pour le prélèvement mensuel. De plus, vous perdez le bénéfice de l'option au deuxième retard.

À propos des intérêts de retard

En plus de ces sanctions, des intérêts de retard vous seront appliqués. Ces intérêts s'élèvent à **0,20 % de l'impôt dû par mois** (soit 2,4 % par an). Ils s'appliquent jusqu'au dernier jour du mois du dépôt de la déclaration de revenus.

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Tout savoir sur l'impôt sur le revenu < <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/impot-revenu>>

Déclaration de revenus 2023 : les réponses aux principales questions que vous vous posez < <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/declaration-revenus-2021-reponses-questions>>

Déclaration de revenus : quelles sont les principales erreurs à éviter ? < <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/declaration-revenus-quelles-principales-erreurs-eviter-corriger-droit>>

Faire sa première déclaration de revenus < <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/premiere-declaration-impot-revenu>>

En savoir plus sur les sanctions en cas de fraude fiscale

Sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) < <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/10262>>

Sur le site de Service-Public < <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31451>>

Ce que dit la loi

Code général des impôts : art. 1728 <

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=496925CDAD4157599F83BCC271D20828.tplgfr39s_3?cidTexte=LEGITEXT000006069577&dateTexte=20180613>

Bofip-impôts relatif aux pénalités fiscales relatives à tous les impôts < <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2428-PGP.html>>

Thématiques : [Impôt sur le revenu](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

Partager la page   